

AIRES DE PROTECTION DE BIOTOPE DES GRÈVES DE LOIRE (APB)

LE PÉRIMÈTRE

En Maine-et-Loire, les bancs de sable de la Loire sont soumis à une réglementation, dans les secteurs suivants :

Juigné-sur-Loire

Le Thoureil

Saumur

Montsoreau

← Loire



TRONÇON 1

Du Thoureil à Juigné-sur-Loire
17 km

TRONÇON 2

De Montsoreau à Saumur
11 km

LA RÉGLEMENTATION

Sont interdits chaque année, du 1^{er} avril au 15 août :

- l'accès aux bancs de sable entourés d'eau dans les secteurs concernés ;
- le débarquement, l'accostage et/ou le stationnement d'engins nautiques à proximité ;
- la divagation d'animaux domestiques ;
- le bivouac, le camping, les feux.



QU'EST CE Q'UNE AIRE DE PROTECTION DE BIOTOPE ?

Il s'agit d'une zone visant à préserver les habitats d'espèces protégées, en interdisant localement les actions et activités pouvant leur porter atteinte.

Des sanctions pénales peuvent être appliquées en cas de non-respect des interdictions.

Des panneaux vous indiquent les principales zones de nidification des oiseaux protégés :



The sandbanks are nesting areas for threatened birds species protected by law. Landing, walking, parking, camping, fires and pets are forbidden from April 1st to August 15th. These rules apply to the sandbanks that are surrounded by water (see map overleaf).



QUI CONTACTER ?

LPO Anjou

35 rue de la Barre - 49000 ANGERS

Tél. 02 41 44 44 22

accueil@lpo-anjou.org

www.lpo-anjou.org

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

7 rue Jehanne d'Arc - 49730 MONTSOREAU

Tél. 02 41 53 66 00

info@parc-loire-anjou-touraine.fr

www.parc-loire-anjou-touraine.fr

